



LA PRÉSIDENTE

Quimper, le 12 SEP. 2016

Monsieur Henri-Michel COMET
Préfet de la Région Pays de la Loire
Préfet coordonnateur de la façade NAMO
6 Quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes cedex

Monsieur Emmanuel de OLIVEIRA
Préfet maritime de l'Atlantique
Préfet coordonnateur de la façade NAMO
C.C. 46
29240 Brest cedex 6

Objet : Projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral

Messieurs les Préfets coordonnateurs,

J'ai bien reçu par courriel du 3 août dernier votre invitation, transmise à chaque membre du Conseil maritime de façade, à formuler, pour le 13 septembre, un avis sur le projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Les éléments d'état des lieux présentés sont synthétiques et cohérents. Ils reprennent bien la diversité des pressions et menaces qui pèsent sur les territoires littoraux et le milieu marin, dont la préservation est une des conditions du maintien et du développement des activités maritimes et littorales.

Les objectifs de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral semblent répondre aux enjeux actuels en donnant un cadre clair aux priorités nationales pour ce qui concerne la mer et le littoral. Ils visent en effet à assurer :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France.

Pour répondre à ces orientations générales, 4 axes transversaux sont proposés :

- S'appuyer sur la connaissance et l'innovation ;
- Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients ;
- Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins ;
- Promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Il est prévu de décliner ces orientations pour chaque façade maritime en tenant compte de ses particularités en termes de gouvernance et d'implication régionale. Cela correspond bien au souhait des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne regroupés au sein de la Conférence régionale mer et littoral, dont vous reconnaissez par ailleurs la pertinence (p. 29).

A ce titre, il serait intéressant de préciser ce qui est envisagé par le renforcement des responsabilités des préfets coordonnateurs de façade évoqué page 38, en lien notamment avec le projet de fusion des façades évoqué ci-dessous.

Concernant le premier axe sur la connaissance, et plus particulièrement le paragraphe relatif à la structuration de la recherche (p. 25), je souhaite attirer votre attention sur l'importance que représente la consolidation des moyens financiers apportés aux organismes de recherche publics, au-delà de la mutualisation et du travail en réseau évoqués dans cette partie.

Le Finistère accueille en effet le 1^{er} pôle national de recherche en sciences marines et les besoins en connaissance du « système mer dans toutes ses composantes », (évoqués à juste titre p. 23), nécessitent de pérenniser et de conforter les moyens accordés à cette recherche indépendante et dont l'excellence est reconnue au niveau international.

D'une manière générale, les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la Stratégie sont peu précisés dans le document, si ce n'est pour ce qui concerne les énergies marines renouvelables en lien avec le Programme des investissements d'avenir (p. 34) ou les carburants maritimes alternatifs qui doivent faire l'objet d'un soutien de l'État (p. 36).

La phase de déclinaison de ces orientations stratégiques à l'échelle des façades maritimes dans le cadre des Documents stratégiques de façade (DSF) sera déterminante. J'ai bien noté le calendrier (p. 29) qui prévoit :

- un état des lieux et une analyse des enjeux partagée à échéance 2017,
- des objectifs de développement durable et des orientations stratégiques traduits dans une planification des espaces maritimes à échéance 2018,
- la définition de plans d'actions et d'un dispositif de suivi à l'horizon 2021.

J'ai bien noté également votre proposition d'expérimenter la fusion des façades Nord-Atlantique Manche Ouest et Sud Atlantique en une seule façade Atlantique (p. 38). Cette proposition devrait permettre de prendre en compte de façon plus cohérente les sujets stratégiques et de faciliter les échanges d'expériences, à la condition de maintenir les liens avec les territoires de projets locaux.

Le calendrier défini doit permettre l'association de tous les acteurs concernés et notamment des Départements qui ne sont pas explicitement cités dans votre document. La réforme territoriale récente conforte en effet les Conseils départementaux sur des compétences en lien étroit avec les enjeux maritimes et littoraux et leur donne toute légitimité pour contribuer à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée au niveau territorial : compétence portuaire, compétence espaces naturels sensibles, ingénierie et expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'assainissement...

Le Conseil départemental du Finistère a retenu dans son projet départemental, adopté en juin dernier, la valorisation de la mer et du littoral comme atouts majeurs de développement durable et équilibré du territoire.

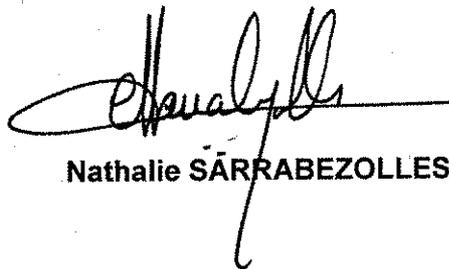
Un Atlas de la mer et du littoral du Finistère a par ailleurs été réalisé par les services du Conseil départemental. Ce document, publié début juin, vise à contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques et des enjeux maritimes et littoraux du département afin d'adapter au mieux les réponses apportées par les acteurs publics. Il répond à l'une des priorités retenues par la Stratégie nationale : *Bâtir une société de la connaissance marine et maritime et sensibiliser le*

public aux enjeux maritimes (p. 27). Un exemplaire de cet Atlas a été transmis à vos services, il est également disponible en consultation et téléchargement sur le site internet du Département : <http://www.finistere.fr/>.

Enfin, le Département du Finistère élabore actuellement une Stratégie départementale mer et littoral. Ce document constituera un cadre et un guide pour les actions développées par la collectivité afin de répondre au mieux aux enjeux maritimes et littoraux des territoires et des Finistériennes et Finistériens. Les orientations retenues s'appuient sur les conclusions du rapport de mission de l'Assemblée des Départements de France et sont pleinement compatibles avec les objectifs et les axes stratégiques présentés dans la SNML. Je ne manquerai pas de vous faire parvenir un exemplaire de cette Stratégie qui sera présentée au vote des élus départementaux prochainement

Au sein des services, ce dossier est suivi par Marie Bégué, Service des espaces naturels et des paysages, Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement, que vous pouvez contacter au 02 98 76 65 51 ou par courriel, marie.begue@finistere.fr pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Préfets coordonnateurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Nathalie SARRABEZOLLES